

# La liberté était au bout des mousquets

**MORAT • La Révolution helvétique de 1798, qui a vu les troupes françaises imposer la république en Suisse, est au cœur d'une pièce de théâtre mêlant histoire et fiction. Les représentations continuent jusqu'au 2 juillet.**

**MARC-ROLAND ZOELLIG**

Prenez un épisode relativement méconnu de l'histoire suisse, ajoutez-y une pincée de fiction, un peu de romance pour contrebalancer la brutalité des faits, et mettez en scène sans lésiner sur les effets spectaculaires. Voici la recette de «Révolution helvétique – Une idée de la liberté», la nouvelle pièce de théâtre en plein air concoctée par la société Murten Productions. L'avant-première de ce show historique plongeant le public au cœur des événements sanglants ayant agité l'Helvétie en 1798, précipitant la fin de l'Ancien Régime sous les tirs de mousquets de l'armée française, s'est déroulée mardi soir sur les hauts de Morat.

Pour le scénariste Daniel Howald, bien connu des téléspectateurs allemands pour son travail sur les séries «Lüthi und Blanc» et «Tag und Nacht» diffusées sur SRF, le défi principal consistait à condenser en un peu plus de deux heures de spectacle une matière historique aussi dense que complexe.

## Elites partagées

Car rien n'était simple dans l'Europe en effervescence de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Confédération helvétique, qui ne comptait alors que treize cantons, s'était bien vite retrouvée prise dans les rafales de la Révolution française. Les élites suisses étaient partagées entre rejet des idées nouvelles et adhésion au projet révolutionnaire synonyme de liberté et d'égalité. Comme toujours, quelques personnages plus pragmatiques attendaient de voir de quel côté le vent allait tourner...

Afin de rendre cette situation intelligible sur les planches, Daniel Howald et le metteur en scène Mirco Vogelsang ont choisi de concentrer leur propos sur les événements s'étant déroulés à Berne, assiégée en mars 1798 par les troupes napoléoniennes qui venaient de libérer le canton de Vaud. Ou de l'envahir, c'est selon...

## Pas de parti pris

Toute la première partie de la pièce est ainsi marquée par l'opposition entre l'avoyer Niklaus-Friedrich von Steiger (interprété par l'excellent Daniel Ludwig), partisan de l'Ancien Régime favorable à la confrontation militaire avec les Français, et les défenseurs de l'ordre nouveau emmenés par l'idéaliste Pierre Ochs, chantre bâlois du



Le parcours du pédagogue Pestalozzi sert de fil rouge, souvent émouvant, au spectacle. CHARLES ELLENA

centralisme républicain à la française, et par le pragmatique Karl Albrecht von Frisching, responsable des finances bernoises.

Entre un avoyer intransigeant dans son rejet des «idées étrangères», quitte à provoquer un bain de sang en opposant une résistance désespérée aux troupes françaises, et des progressistes prêts à d'importantes compromissions avec un pouvoir napoléonien souvent brutal, la pièce se garde de prendre parti. Et si elle souligne la contribution déterminante de l'éphémère République helvétique à l'avancée des droits démocratiques, elle n'en occulte pas pour autant les exactions commises par l'armée

française, qui s'est notamment rendue coupable d'un massacre à Stans (NW), faisant de nombreux orphelins.

## Pour profiter pleinement du spectacle, réviser un peu son histoire suisse n'est pas inutile

Beaucoup de ces enfants ont été recueillis par le pédagogue Johann Heinrich Pestalozzi, dont le parcours slalomant entre grands idéaux et désillusions fait office de fil rouge, souvent

émouvant, au spectacle. Deux personnages fictifs, le journaliste Daphné Mercier et un révolutionnaire vaudois prénommé André, donnent par ailleurs un peu de punch romantique à ce récit ponctué de batailles rangées impliquant des dizaines de figurants, sublimes par des effets de mise en scène pétaradants, fumants et plutôt réussis.

Jouée sur une grande scène équipée de deux écrans coulissants habilement mis à contribution pour prolonger l'action se déroulant en direct, la pièce est entièrement interprétée en alle-

mand – et même en dialecte grison le temps de deux répliques. Mais les concepteurs du spectacle ont intégré au décor deux prompts sur lesquels défile une traduction française. Si l'on perd quelques finesses du dialogue en route, ce système n'en permet pas moins aux spectateurs peu familiarisés avec l'allemand de comprendre tout ce qui se passe sur scène.

Reste qu'il n'est sans doute pas inutile, pour profiter pleinement de l'expérience, de réviser un peu son histoire suisse afin de mieux s'immerger dans cette «Révolution helvétique». I

> [www.helvetische-revolution.ch](http://www.helvetische-revolution.ch)

ESTAVAYER-LE-LAC

## Le nouveau visage de l'Estivale Open Air

**LISE-MARIE PILLER**

Le réaménagement du site, l'utilisation d'énergies renouvelables, et des offres de transport public. Telles sont les nouveautés présentées hier par les organisateurs de la 26<sup>e</sup> édition de l'Estivale Open Air, via un communiqué. Il faut dire que l'enjeu est de taille cette année. Le budget du festival staviacois a été multiplié par deux («La Liberté» du 8 avril) et la capacité d'accueil passera de 4500 à 8500 spectateurs. C'est pourquoi les infrastructures ont dû être repensées.

«Les spectateurs pourront s'asseoir au bord du lac, explique Maria Wilpert, responsable des relations média. Les années précédentes, l'espace était occupé par des stands de nourriture mais nous avons décidé de libérer la zone.» Les deux scènes du festival seront agrandies et déplacées. «Nous instaurons la plus grande sur le parking, au sein d'une zone que nous réservions auparavant aux véhicules des VIP», précise

Maria Wilpert. Autre nouveauté: l'installation de panneaux solaires temporaires. Le but est de réduire la consommation en électricité et de mettre en place un stand spécial. Les festivaliers pourront y recharger sans frais leurs téléphones portables.

**La mobilité** n'a pas été oubliée. Grâce à une collaboration avec les Transports publics fribourgeois, les passagers empruntant les lignes à destination de Fribourg et d'Yverdon-les-Bains pourront rentrer gratuitement chez eux, du 29 au 31 juillet. Les départs auront lieu à 2h45 pour le train circulant jusqu'à Fribourg et à 1h25 pour le train qui ralliera Yverdon-les-Bains.

«Nous n'avons pas étendu l'offre à la soirée gratuite du 1<sup>er</sup> août car la plupart des spectateurs travailleront le lendemain. Ils ne rentreront probablement pas tard», expose Maria Wilpert. A noter que des billets à prix réduit pour les loges seront mis en vente, pour ce soir-là. I

TRIBUNAL PÉNAL DE LA BROYE

## Huit ans requis contre un des braqueurs

**ANNE REY-MERMET**

Tête basse et épaules voûtées, le prévenu qui comparait hier devant le Tribunal pénal de la Broye semblait abattu. «Des larmes de crocodile» pour le procureur Markus Julmy qui demande une peine de huit ans de prison pour cet homme accusé d'avoir participé à un braquage de la banque Raiffeisen d'Estavayer-le-Lac en décembre 2013.

Ce matin-là, l'un des employés a été agressé à son arrivée par deux individus encagoulés et armés de revolver. Ils lui ont ligoté les mains et l'ont conduit dans la salle des coffres tandis qu'un troisième comparse faisait le guet à l'extérieur. Selon ses dires, le prévenu s'est cantonné à ce rôle d'observateur, il ne serait jamais entré dans la banque.

«Je leur ai dit que je ne connaissais pas les codes d'accès mais ils ne me croyaient pas. Ils criaient et me frappaient. J'étais recroquevillé au sol pour tenter de me protéger», a expliqué hier l'employé de la Raiffeisen, encore visiblement marqué par le cambriolage.

Un second salarié de la banque, arrivé peu après, a aussi été entravé et emmené dans la salle des coffres. L'alarme a pu être donnée par une troisième employée qui se trouvait déjà dans les lo-

caux. Seul l'un des trois voleurs a été arrêté. Agé aujourd'hui de 27 ans, ce ressortissant français, qui refuse de nommer ses complices, était toujours aussi seul sur le banc des accusés. Une attitude qui n'aide pas les victimes à croire ses remords qu'il prétend sincères. «Il nous a écrit une lettre d'excuse mais il ne veut pas dénoncer ses collègues. Si on regrette vraiment, on fait tout ce qu'on peut pour se rattraper», a estimé l'une des victimes.

**Interrogé par la présidente** du Tribunal pénal de la Broye, Marlène Collaud, le prévenu a affirmé avoir participé au braquage car il devait de l'argent à l'un des deux autres individus. «C'était pour éponger mes dettes, je ne savais pas où je mettais les pieds», a-t-il assuré. L'homme n'en est pas à son premier délit: son casier judiciaire français compte quatorze condamnations, dont certaines pour vol ou trafic de stupéfiants.

Le Ministère public ne croit pas que l'accusé s'est limité à faire le guet. Dans son réquisitoire, le procureur Markus Julmy s'est employé à démontrer que cet homme avait bien pénétré dans les locaux. L'ADN du prévenu a notamment été retrouvé sur l'un des revolvers et sur des gants, une cagoule et un pantalon. «S'il avait simplement fait le guet, il n'aurait pas mis une ca-

goule qui risquait de le faire repérer», a noté le procureur. Selon lui, l'accusé est notamment coupable de brigandage, séquestration, mise en danger de la vie d'autrui et lésions corporelles simples.

Avocat de la partie civile, M<sup>e</sup> Jean-Luc Maradan demande une indemnité pour tort moral de 10000 francs pour chacun de ses deux clients. «Ils ont été attaqués, entravés avec du scotch, se sont fait frapper et hurler dessus des phrases comme «J'te bute, j'te fais sauter la tête». Ils souffrent toujours de stress post-traumatique et rien ne dit qu'il sera totalement résorbé un jour», a relevé M<sup>e</sup> Maradan.

**Dans sa plaidoirie**, l'avocat de la défense a réfuté les preuves sur lesquelles s'appuie le Ministère public, soutenant la ligne de défense de son client selon laquelle il est resté dehors. M<sup>e</sup> Lukas Jeitznier a demandé que le prévenu soit condamné à deux ans et demi de prison pour tentative de brigandage uniquement, arguant que les voleurs n'avaient finalement rien emporté.

Au terme de l'audience, l'accusé a demandé aux juges de la Broye de faire preuve «d'un minimum de clémence». «J'ai fait des erreurs dans ma jeunesse mais je sais désormais où je dois aller.» Le tribunal rendra son verdict lundi. I